



## Election à la syndicature du 26 avril 2026 (1<sup>er</sup> tour)

### Procès-verbal communal

Le Bureau électoral constatant :

- que seule la liste Entente communale, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques aux articles LEDP et à son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à pourvoir,

### PROCLAME

**Monsieur Fabian Gagnebin**, né le 9.12.1974, originaire de Tramelan(BE), **élu tacitement Syndic pour la législature 2026-2031.**

Au vu de ce qui précède, et en application de l'arrêté de convocation du 22 août 2025 du Conseil d'Etat, le Bureau électoral déclare qu'il n'y aura pas de scrutin populaire pour l'élection du Syndic le 26 avril 2026.

Pour le Bureau électoral

Le Président :  

La secrétaire : 

Champagne le 7 avril 2026